

frapper le défunt, l'autre jeune homme se tenait à côté avec un fouet à la main.

JOSEPH MARCOTTE, de la police, assermenté. — Je demeure dans la rue Ste. Ours et ce fut là que j'arrêtai le prisonnier à la barre. L'arrestation fut faite environ vingt ou vingt-cinq minutes après le crime commis. Je le trouvai dans une petite ruelle en arrière de la maison Lawlor; je vis le défunt chez Mde. Lawlor. Ce fut après avoir été battu.

Après quelques autres questions sans importance posées par l'avocat de la Couronne et celui du prisonnier, le témoin se retira de la boîte.

La Cour s'ajourne.

MARDI, 9 février 1864.

Son Honneur prend le fauteuil à 10 heures A. M. Le procès de John Meehan, pour meurtre est repris.

JOHN CLEAR, de la paroisse de Ste. Catherine de Fossembault, fermier, est assermenté. — Je me rappelle le jour que Pearl a perdu la vie. Ce fut le 11 septembre dernier. Je connais le prisonnier à la barre depuis environ six ans. Le matin du 11, entre 10 et 11 heures, je vis le prisonnier. Il se trouvait alors dans le chemin, à une petite distance de la maison Lawlor. Il me salua, quand je le passai, et me fit signe d'aller à lui. Je le fis, et il me demanda s'il y avait ici ce jour-là beaucoup de gens de campagne? Je répondis qu'il y en avait peu, et que le défunt, Patrick Pearl, et moi, nous